Brève notice historique du collège André Maurois à La Saussaye

écrite en 2015 par **Ludovic Fécamp**

Deux maires comme pères fondateurs

Le collège André Maurois doit sa construction à Ernest Schneider (maire de La Saussaye de 1944 à 1970) et son nom à son fils Jean Schneider (maire de 1970 à 1989). Ces deux anciens résistants ont mis toute leur énergie à développer et à valoriser leur commune.

Au début des années 1960, la municipalité saulcéenne souhaite construire un groupe scolaire (école maternelle, école primaire et collège) avec des installations sportives communes. Les terrains choisis, en lisière du village, sont achetés par la commune principalement aux Hospices d'Elbeuf entre 1962 et 1967. Ces derniers avaient hérité en 1948 de terres à La Saussaye après le décès sans enfant de M. et Mme Jules Liorel. Les quelques trois hectares de surface disponible semblent satisfaire l'inspecteur d'académie qui projette d'implanter un collège d'enseignement général pour 400 à 450 élèves.

Oh, my G.O.D.!

Un Groupe d'Observation Dispersé (G.O.D.) fonctionne à La Saussaye depuis 1965. Il accueille cette année-là, à titre expérimental, une classe de sixième, puis en 1966 une classe de cinquième. Le dédoublement de ces deux niveaux se fait très vite vu la taille des effectifs.
En France, les G.O.D. se sont mis en place après la réforme Berthoin en 1959 qui porte la scolarité obligatoire à 16 ans. Ils appartiennent à l'ordre du primaire et ne peuvent avoir que des classes de 6e et de 5e. A La Saussaye, le G.O.D. est confié à la directrice de l'école élémentaire et fonctionne avec quatre maîtres.

C.E.G. tout compris

Avec l'ouverture d'une classe de quatrième moderne à la rentrée de 1967, le G.O.D. se transforme en Collège d'Enseignement Général (C.E.G.) mixte. Cela signifie aussi que des troisièmes pourront être accueillies dans les années qui suivent. Un décor de classes mobiles orne alors le paysage scolaire saulcéen.

Le conseil municipal continue de s'activer : il vote son accord à des participations financières de fonctionnement, il constitue de nombreux dossiers… De son côté le ministère de l'Education nationale crée deux postes supplémentaires, dont un de direction revenant à un fonctionnaire nommé par le recteur sur une liste d'aptitude approuvée par le ministre.

C.E.S. nécessaire

Fini le C.E.G. à la rentrée de 1969. Vive le Collège d'Enseignement Secondaire (C.E.S.) prévu pour… 600 élèves ! Un poste de principal apparaît. Il est secondé par un poste de sous-directeur, donné à l'actuel directeur du C.E.G. Des locaux neufs sont annoncés. Cette fois, c'est l'État qui devient le maître d'œuvre d'une construction industrialisée (procédé Legrand-Rabinel-Studal) financée par le Ve plan. Même l'aménagement d'un plateau d'éducation sportive est en préparation car la commune est inscrite au plan d'équipement sportif 1966-1970. Le procès verbal de réception définitive des locaux et de la première tranche des installations sportives est signé le 21 octobre 1970. La deuxième tranche des installations sportives s'étalera de 1972 à 1974.

La création des C.E.S. remonte à la réforme Fouchet-Capelle de 1963. Cette école répond à la pression démographique du baby-boom. Elle se fait en quatre ans (6e, 5e, 4e, 3e), comporte trois filières (classique, moderne, de transition) et trois catégories d'enseignants (les certifiés, les P.E.G.C. et les instituteurs spécialisés). Il faut attendre la réforme Haby de 1975 pour supprimer les filières et parler du collège unique que nous connaissons encore aujourd'hui.

Notre cher collège

En décembre 1969, le conseil municipal réclame la nationalisation du collège car il ne peut plus subvenir aux frais d'investissement et de gestion. Heureusement le décret du 26 octobre 1971 soumet les dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'investissement entre les communes du secteur scolaire (soit 19 pour le C.E.S. 600). Encore faut-il que tout le monde soit d'accord. Or, en 1970 le conseil municipal de Thuit-Signol refuse sa participation aux frais de gestion du collège, et en 1972 le maire de Surtauville rattache les élèves de son village au secteur de Louviers. Finalement le collège est nationalisé à la rentrée de 1972. Mais n'ayant pas de gestionnaire, de personnel d'intendance et de service, le recteur demande au maire de La Saussaye d'assurer le fonctionnement du C.E.S. sur le budget communal pendant un an, avec promesse de remboursement.

Grâce au décret préfectoral du 22 septembre 1972, la gestion financière du C.E.S. est transférée au S.I.V.O.M. d'Amfreville-la-Campagne auquel l'établissement est rattaché. En revanche le transfert de la propriété du collège (biens meubles et immeubles) au S.I.V.O.M. n'a lieu qu'en décembre 1985 pour un franc symbolique. Donc jusqu'au milieu des années 1980, la commune reste propriétaire des terrains du C.E.S. et des bâtiments comme l'atelier complémentaire dont elle autorise la construction en 1975, mais dont les travaux perdureront jusqu'en février 1978 à cause de fuites d'eau et d'infiltration.

Un oui pour un nom

En janvier 1974, à l'unanimité, le conseil d'administration du collège et le conseil municipal votent pour que le C.E.S. reçoive le nom d'André Maurois. Le défunt académicien a vécu sept années à La Saussaye, y a inhumé sa première épouse et a écrit de très belles pages sur la commune. Les deux fils et la fille de notre célébrité locale sont ravis de cet hommage. Mais le recteur n'est pas d'accord. Il craint les confusions avec le lycée d'Elbeuf du même nom, distant seulement de quatre kilomètres, et propose le nom de la première épouse ou celui d'un héros de roman d'André Maurois. Jean Schneider ne veut pas en entendre parler et remue ciel et terre pour que le Conseil académique ne suive pas l'avis du recteur. Sont sollicités en vain le député Olivier Guichard, le ministre de l'Intérieur Michel Poniatowski, le secrétaire d'Etat aux Universités Jean-Pierre Soissons. En 1975, Gérald Maurois dans sa nombreuse correspondance avec le maire, suggère d'attribuer le nom de Bernard Quesnay qu'on retrouve dans l'histoire de la « Fabrique ». Il donne aussi l'idée d'une phrase tirée de « Lettre ouverte à un jeune homme » pour servir de décoration au C.E.S. : « Il y aura toujours de l'aventure au monde pour des jeunes qui en sont dignes ».

Le temps passe. Jean Schneider ne désarme pas. Profitant d'une réunion au rectorat où il représente le conseil général de l'Eure le 31 mars 1977, il rencontre le recteur pour le convaincre et obtient enfin satisfaction. Après un nouveau et ultime vote du conseil d'établissement et du conseil municipal, l'arrêté préfectoral daté du 29 juin 1978 autorise la dénomination « André Maurois » au collège de La Saussaye. Pour l'inauguration, fixée au mardi 23 janvier 1979 à 15 heures, de nombreuses personnalités sont invitées : famille et proches d'André Maurois dont un académicien, le préfet, le sénateur, le député, le recteur, l'inspecteur d'académie, etc. Une exposition sur l'écrivain local, conçue par Mme Robiquet, conseiller à la vie scolaire au rectorat de Rouen, doit servir de décor. Malheureusement Jean-Jacques Gautier qui représente l'Académie française est souffrant. La cérémonie est reportée sine die.

Le département allô ?!

Avec les lois de décentralisation des années 1980, le département de l'Eure prend en charge 52 collèges (travaux, constructions, équipements, transport…). Celui de La Saussaye fait partie de ses premiers projets. Une extension (le bâtiment B) est bâtie et inaugurée en 1986-1987, avec la participation exceptionnelle de la région Haute-Normandie dans le cadre du développement du Roumois. Puis entre 1995 et 1998, le conseil général de l'Eure entreprend la réhabilitation du collège : construction d'un escalier de secours, réfection des façades et remplacement des châssis, extension du préau, réalisation du plateau sportif, nouvelle salle d'étude, dotation d'un foyer élève, restructuration de la demi-pension.

Au tournant du XXIe siècle, un chantier important voit le jour : les bâtiments sont remis aux normes, les salles sont réaménagées et réattribuées, le bâtiment A est équipé d'un ascenseur et la couleur envahit tous ses étages, les logements de fonction sont refaits, 330 m² accueillent le C.D.I. et une salle d'animation, un parking pour le personnel du collège et un anneau des cars font leur apparition en même temps que l'atelier complémentaire est détruit définitivement. Pendant les travaux (2000-2001), les cours se font dans des bâtiments provisoires.

De nouveaux aménagements sont attendus car le nombre de communes rattachées au secteur scolaire augmente en même temps que les effectifs. Depuis 2012, le collège dépasse les 600 élèves. Des solutions temporaires ont été trouvées : l'école primaire reçoit une partie de nos demi-pensionnaires, des bâtiments provisoires sont implantés en 2014 (salle de permanence et toilettes).

Sources

- Archives municipales de La Saussaye : 4M17, 4M18, 4M23, 4M24, 4M25, 4M26, 4M27, 4M28, 4M29, 4M30 ;
- Plaquettes d'information du Conseil général de l'Eure : réfection des façades (1997), les temps forts de l'extérieur et de la restructuration (2000) du collège André Maurois à La Saussaye.